

22. JUIN 1982

APPLICATION LOI N° 82213  
du 23.6.1982

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

**Extrait du Registre des Délibérations  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMMUNE DE ROYAN**

Objet  
GRAND CASINO : AVENANT N°2  
au cahier des charges

L'An mil neuf cent QUATRE VINGT DEUX

le ONZE JUIN

à 20 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur LIS Pierre, Maire de ROYAN

Etaient présents : MM. LIS, FABER, BOUTET, LACHAUD, BUJARD, BOUCHET, COLLE, TETARD, POUMAILLOUX, MONTRON, MAURELLET, BOISARD, BROTREAU, BERLAND, DUFEIL, TAP, CABAL

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. NAULIN par M. LIS M. BOULAN Par M. BROTREAU  
Me DUFOUR par M. BUJARD Mme TACQUET par M. LACHAUD  
Dr POUGET par M. MONTRON M. PELLETIER par M. MAURELLET

Absents : MM. VIAUD, PAPEAU, GUICHAOUA, Melle FOUCHÉ

Monsieur MONTRON

a été élu Secrétaire.

Suite aux diverses demandes de régularisation présentées par l'Autorité de Tutelle, depuis le 7 Octobre 1981, la Direction du Grand Casino de ROYAN a adressé des devis de travaux s'élevant à 662 352,00 F, permettant l'agrandissement du " GRAND PAVCIS ", la transformation de la discothèque et la construction de nouvelles cuisines pour le restaurant.

Un projet d'avenant n° 2 a été établi, pour permettre d'imputer ces travaux sur les fonds du compte 491, comme prévu par l'article 4 " Fonds dégagés " du cahier des charges des jeux, signé entre la Ville et la Direction du Grand Casino de ROYAN le 20 août 1980.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- VU les devis de travaux présentés par la direction du grand Casino
- VU le projet d'avenant n° 2 au cahier des charges des jeux
- VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 27 Juin 1982

./...

DATE DE CONVOCATION

2 JUIN 1982

DATE D'AFFICHAGE

2 JUIN 1982

Nombre de conseillers  
en exercice 27

Nombre de présents 17

Nombre de votants 23

UNANIMITE  
POUR

CONTRE



DECIDE :

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint par délégation à signer l'Avenant n° 2 au Cahier des charges des jeux , annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré à ROYAN, les mêmes jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre MM. les Membres présents

Pour extrait conforme

LE MAIRE,



Pierre LIS



## GRAND CASINO DE ROYAN

## AVENANT N° 2

AU CAHIER DES CHARGES DES JEUX DU 20 AOUT 1980

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE  
ROCHEFORT, LE  
22. JUIN 1982  
APPLICATION LOI N° 82213  
du 2-3-1982

ENTRE LES SOUSSIGNES

Monsieur Pierre LIS, Officier de la Légion d'Honneur, Maire de la ville de ROYAN, autorisé par Délibération du Conseil Municipal du 11-6-1982

d'une part,

ET

Monsieur René RENNETEAU, Président du Conseil d'Administration, Directeur responsable de la Société des Casinos de ROYAN

d'autre part,

- VU l'avis favorable de la Commission Municipale des Finances du 27-5-1982
- VU la Délibération en date du 11-6-1982 du Conseil Municipal

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

En vertu de l'article 4 "FONDS DEGAGES" du cahier des charges des Jeux du 20 Août 1980 les travaux d'agrandissement du restaurant "Le Grand Pavois", la transformation de la discothèque et la construction de nouvelles cuisines peuvent être financés par imputation sur le compte 491, dont les crédits mis en réserve s'élèvent à fin 1981 à 374.613,00 F.

Le total des devis de travaux présentés par la Direction du Grand Casino, au 5 mai 1982, se monte à : 662.352,00 F.

Une partie, jusqu'à concurrence de 374.613,00 F, sera financée sur les fonds mis en réserve au compte 491 et le reliquat, soit 285.739,00 F, sera imputé sur les recettes futures, qui alimenteront ledit compte.

Fait à ROYAN le 11 Juin 1982

Le Président du Conseil d'Administration  
et Directeur responsable de la Société  
des Casinos

Le Maire,

R. RENNETEAU



Pierre LIS